

Le 14 mars 2019

GRAND DEBAT NATIONAL : LES PROPOSITIONS DE L'ADF

Dans le cadre du Grand Débat National, l'Assemblée des Départements fait part de ses propositions sur les quatre thèmes proposés. Elle formule également des propositions dans le domaine des politiques sociales et sur la place des Départements dans l'organisation territoriale. Ces propositions sont issues des différents travaux menés au sein de l'ADF.

LES QUATRE THEMES DU GRAND DEBAT NATIONAL

1. ORGANISATION DE L'ETAT ET SERVICE PUBLIC

- ❖ Répartir plus clairement les compétences, d'une part entre l'Etat et les collectivités locales, d'autre part entre ces dernières.
 - ★ **Affirmer le principe de différenciation** pour faciliter les expérimentations locales et améliorer l'efficacité des politiques publiques dans les domaines de l'ingénierie territoriale, la gestion des fonds déconcentrés de l'Etat en matière de solidarité territoriale, la promotion d'une marque commune constituée par un patrimoine géographique et culturel partagé entre Départements limitrophes et frontaliers.
 - ★ **Renforcer le principe de subsidiarité** selon lequel une compétence doit être exercée au niveau le plus proche de ceux qu'elle concerne tant que l'échelon supérieur n'est pas plus efficace pour le faire. Il en serait ainsi du transfert de compétences des intendants et gestionnaires de collèges aux Départements, de la médecine préventive et des routes nationales (pour les Départements qui le souhaitent) mais aussi par des délégations de compétence en matière d'économie sociale et solidaire, d'économie de proximité, de vie associative ou de citoyenneté européenne.
 - ★ Favoriser les **mutualisations** ou les **coopérations** voire les fusions entre administrations publiques locales en supprimant les freins à l'expérimentation. Les fusions ne peuvent être envisagées que sur la base d'un accord politique partagé.
- ❖ Pour un Etat déconcentré au service des habitants des territoires.
 - ★ L'Etat doit améliorer sa capacité à apporter des services publics renforcés dans les territoires urbains ou ruraux en difficulté et à contrôler réellement les agences de l'Etat aujourd'hui trop autonomes.

- ★ L'allégement et la simplification des normes doit se poursuivre pour libérer les capacités d'initiatives des Départements dans leurs domaines de compétences.
- ★ Une réelle déconcentration de 20% des fonctionnaires d'administration centrale vers les administrations départementales de l'Etat est indispensable.
- ★ Cette indispensable déconcentration de l'Etat doit s'accompagner d'une vraie décentralisation et de la clarification des compétences locales : la solidarité nationale n'empêche en aucune façon sa déclinaison concrète décentralisée au service de nos compatriotes.

2. DEMOCRATIE ET CITOYENNETE

- ❖ **Les Départements, creusets d'expérimentations en matière de démocratie citoyenne :** l'engagement des citoyens doit être favorisé dans le choix des projets politiques locaux : le **budget participatif** est une illustration du rôle de garant de la proximité et de la solidarité qu'incarnent les collectivités. Cette expérimentation est fondée sur le principe suivant : le Département finance mais la population choisit des projets propres à l'ensemble du Département ou spécifiques à un canton.
- ❖ **Comment défendre la laïcité dans la République ?** Relais efficaces de l'action publique de l'Etat, les Départements sont des lieux où s'expriment les valeurs de la République en matière d'action sociale, d'éducation et d'égalité des chances. Des évènements sont dédiés à la promotion des valeurs républicaines à l'instar des « Rencontres de la laïcité », ou des soirées-débat sont organisées avec les collégiens sur la montée des populismes. Les « Parcours laïcs et citoyens » favorisent l'apprentissage de la laïcité, la connaissance des valeurs de la République auprès des jeunes en mobilisant le tissu associatif, contribuant ainsi à une meilleure égalité des chances dans la République.

3. FISCALITE ET DEPENSES PUBLIQUES

- ❖ **La réforme de la fiscalité locale :** l'ADF s'oppose fermement aux premières orientations définies qui feraient perdre toute autonomie fiscale aux exécutifs départementaux et porterait ainsi atteinte au fondement même de la démocratie et de la décentralisation. Les Départements considèrent que les collectivités territoriales doivent pouvoir disposer d'un panier de ressources diversifiées afin que chaque échelon local puisse exercer l'ensemble de ses compétences de manière efficace et pérenne.
- ❖ **La contractualisation financière :** le dispositif de contractualisation financière ne saurait être maintenu. Des avancées sont indispensables pour en corriger les faiblesses,

notamment la prise en compte de la révision de l'inflation dans l'appréciation du respect de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et l'abaissement de l'écrêtement des dépenses d'AIS en tant qu'elles relèvent de la solidarité nationale à hauteur de 1.2%.

4. TRANSITION ECOLOGIQUE

- ❖ **Fiscalité écologique (écotaxe)** : Face à l'augmentation du budget transport des ménages, il s'agit de réinterroger les diverses formes de fiscalité écologique à l'image du pollueur-payeur. En effet, la Contribution Climat Energie (CCE) n'est pas l'unique manière d'intégrer les externalités négatives dans le calcul des coûts de la mobilité. A l'image de l'écotaxe, il semble que puisse être instaurée une fiscalité intelligente qui favorise le report modal, afin de financer nos infrastructures et les actions en faveur de la transition écologique. Il s'agit d'une solution qui est logique dans un pays de transit comme la France. Son mécanisme vertueux pour l'économie implique que l'argent ainsi récolté soit réinjecté dans l'économie via la commande publique.
- ❖ **Bonification fiscale** : Face au constat d'inégalités entre les territoires urbains captant les richesses et les territoires ruraux les plus dépendants de l'automobile, il s'agit de réfléchir à une bonification fiscale pour les collectivités afin qu'elle finance encore d'avantage les mobilités alternatives. Par exemple, la création d'un bénéfice carbone, en attribuant une part de la taxe carbone (sans augmentation) aux territoires les plus boisés afin d'encourager l'exploitation forestière durable et le développement de la filière économique du bois.

CONTRIBUTION LIBRE – TRAVAUX DE L'ADF SUR L'AVENIR DES POLITIQUES SOCIALES ET LE RETOUR A L'EMPLOI

1. LES PROPOSITIONS SUR L'AVENIR DES POLITIQUES SOCIALES DES DEPARTEMENTS

(Téléchargez le [Rapport publié en octobre 2016](#))

- ❖ **Fusionner les 10 minima sociaux en 2 prestations**, l'une pour favoriser l'insertion professionnelle, l'autre pour permettre la solidarité envers les publics les plus fragiles.
- ❖ **Constituer une « Equipe emploi » à l'échelle de chaque Département pour favoriser le retour à l'emploi des allocataires du RSA**, en réalisant la prospection auprès des entreprises et en exerçant un tutorat en entreprise lors des premiers mois de reprise d'activité.
- ❖ **Créer des blocs de compétence cohérents pour que les Départements soient réellement et pleinement chefs de file en matière de solidarité** : centraliser l'ensemble des moyens

consacrés à la formation en un seul organisme prescripteur et financeur ; décentraliser les compétences des caisses d'allocations familiales ; transférer les moyens et responsabilités de l'ANRU et de l'ANAH aux Départements dans le cadre des politiques de la ville et de l'habitat et permettre aux Départements d'être à l'initiative d'expérimentations dans leurs champs de compétence.

- ❖ **Fiscaliser les aides sociales** afin de garantir l'égalité et l'équité de l'ensemble des citoyens.
- ❖ **Plafonner l'ensemble des aides et allocations par foyer fiscal à partir d'un certain seuil.**
- ❖ **Systématiser la lutte et les contrôles contre la fraude aux prestations sociales** (RSA, aides au logement, allocations familiales) et **rendre obligatoire pour tout allocataire du RSA** pouvant reprendre une activité **l'inscription comme demandeur d'emploi.**
- ❖ **Développer les comités d'usagers** et permettre leur participation à la construction des politiques publiques, à l'évolution des dispositifs et élaborer une charte des relations usagers/administrations.
- ❖ **Organiser un point d'entrée et un dossier unique pour l'utilisateur ou la famille** : intégrer les systèmes d'information des différentes institutions pour rendre totalement connectés leurs systèmes d'information respectifs et simplifier le parcours de l'utilisateur. L'idée est que chaque usager bénéficie d'un interlocuteur unique en charge d'organiser les différentes formes d'intervention (famille, insertion, autonomie, enfance...).
- ❖ **Mener une véritable révolution de la simplification administrative, tant dans les procédures que dans l'intelligibilité des rédactions et relations avec l'utilisateur.** Les procédures doivent être humaines, compréhensibles et menées dans des délais raisonnables. La mise en place d'une carte vitale enrichie, comprenant l'ensemble des droits de son titulaire permettrait de renforcer la lutte contre la fraude et de limiter le non recours.
- ❖ **Constituer une réserve citoyenne avec des bénévoles pour appuyer l'action des Départements et mettre en place un Service Civique pour les adultes** sur plusieurs thématiques : lutte contre l'isolement des personnes en situation de précarité sociale, lutte contre la fracture numérique, transmission de savoirs de base. À l'image du service civique pour les jeunes de moins de 25 ans, il peut être imaginé un service civique pour les adultes. Ce service civique s'adresserait aux personnes bénéficiaires de minima sociaux, en recherche d'un projet professionnel ou d'une forme d'engagement. Une indemnité leur serait versée pour valoriser leur engagement.
- ❖ **Faire des associations et des entreprises de véritables acteurs des politiques de l'emploi et des politiques de soutien à l'économie de proximité, développer le mécénat et le tutorat en entreprise.**

- ❖ **Utiliser les TIC (*Technologies de l'Information et de la Communication*) pour consulter davantage les citoyens et faciliter l'inscription citoyenne de propositions de consultation à l'ordre du jour des assemblées délibérantes des collectivités en charge des politiques.** Les Départements doivent réussir le tournant du numérique et du Big Data **sans déshumaniser** la relation à l'utilisateur, au citoyen. C'est justement le Département qui est le mieux placé pour être le garant de cette relation de proximité et d'écoute. Parallèlement, la lutte contre la précarité numérique, facteur d'insertion et d'accès aux services publics doit continuer à être développée.
- ❖ **Mettre en place des conventions pluriannuelles de moyens avec les partenaires,** sur la base d'objectifs mesurables de service rendu et présenter chaque année aux assemblées délibérantes les résultats de l'exercice précédent et permettre le débat sur les résultats atteints.
- ❖ **Instaurer une véritable démarche d'évaluation des politiques sociales** en regroupant les différents observatoires de l'action sociale en un organe unique de contrôle ayant des capacités d'alerte et de sanction.
- ❖ **Permettre un suivi en ligne par l'ensemble des citoyens des objectifs fixés et des résultats atteints pour chacune des politiques de solidarité.**

2. LES PROPOSITIONS DU RAPPORT MOBILISATION ET INNOVATION, LES DÉPARTEMENTS AU CŒUR DES POLITIQUES DE RETOUR A L'EMPLOI ([Téléchargez le rapport adopté en février 2019 par le groupe majoritaire de l'ADF](#))

Les pistes proposées doivent permettre d'optimiser le retour à l'emploi des personnes vulnérables (bénéficiaires du RSA, jeunes, personnes en situation de handicap, seniors, qui sont provisoirement ou durablement éloignés de l'emploi) par des actions concrètes :

- ❖ **Partir des bassins de vie,** en réalisant par exemple un diagnostic du potentiel d'emploi à partir des réalités locales ou en mettant en place à l'échelle de chaque Département un observatoire des métiers (métiers sous tension, métiers émergents) et une stratégie prévisionnelle des emplois et des compétences qui prenne en compte l'arrivée de nouvelles entreprises ;
- ❖ **Donner une place centrale aux entreprises, « pas d'emploi sans employeur »,** avec un préalable nécessaire : l'analyse des besoins des entreprises et des acteurs publics ;
- ❖ **Soutenir les publics fragiles et donner une chance à chacun de révéler et d'exprimer ses talents** (une approche par compétence et par appétence, plutôt que par diplôme), à travers notamment un changement de regard sur les filières techniques, un développement des passerelles, une préférence à l'apprentissage et à la formation en alternance, etc. ;

- * Optimiser les stratégies d'accès et de retour à l'emploi dans un esprit de dignité et de responsabilité.
- * Réaliser un diagnostic du potentiel d'emploi à partir des réalités locales.
- * Construire les parcours selon les compétences, les appétences et les potentialités des personnes.
- * Soutenir un accompagnement des personnes vers et dans l'emploi.
- * Mieux coordonner et assouplir les nombreux outils existants.
- * Développer le recours à l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) comme support d'activité accessible à tous les publics en situation de précarité.
- * Encourager une politique d'inclusion des allocataires de minima sociaux.
- * S'appuyer sur les compétences du monde de l'intérim.
- * Anticiper et développer de nouvelles activités.
- * Développer le modèle de l'emploi partagé

Les conditions de la réussite :

- * Partir du bassin de vie.
- * Donner une place centrale aux entreprises : pas d'emploi sans employeur.
- * Lutter contre le travail dissimulé.
- * Donner une chance à chacun d'exprimer ses talents (une approche par compétence et par appétence, plutôt que par diplôme).
- * Soutenir les publics fragiles, les aider à révéler leurs talents : jeunes, personnes en situation de handicap, seniors.

CONTRIBUTION LIBRE – TRAVAUX DE L'ADF SUR LA PLACE DU DÉPARTEMENT DANS L'ORGANISATION TERRITORIALE DE LA FRANCE

[Téléchargez le rapport « New deal départemental » adopté par l'ADF en février 2019](#)

Le rapport adopté par l'ADF préfigure une nouvelle donne départementale, conjuguant des principes de responsabilité, d'efficacité et d'égalité, incarnant pleinement les solidarités sociales et territoriales, selon une approche plus dynamique de la décentralisation en faisant des Départements les partenaires privilégiés de l'Etat. La vision proposée se décline ainsi en quatre engagements et une douzaine de propositions concrètes :

- ❖ **Une solidarité sociale simplifiée et renforcée en proximité** : En tant que chef de file des solidarités sociales, le Département pourrait piloter une agence des solidarités pour assurer la coordination locale des acteurs publics et privés, et simplifier ainsi le parcours de chaque usager. Les Départements souhaitent également accompagner la préfiguration d'une allocation unique d'insertion et de soutien, sur la base des expérimentations déjà menées (revenu d'insertion et de soutien, revenu de base...).
- ❖ **Une ingénierie territoriale unifiée, dynamisant le développement local et l'innovation** : A l'instar des solidarités sociales, les Départements doivent promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale en mutualisant notamment en leur sein les fonctions supports des satellites locaux qui y trouveraient intérêt (PETR-Pôle d'équilibre territorial et rural, Pays, SEM-Société d'économie mixte, SPL-Société publique locale ...)
- ❖ **Des Départements performants plus homogènes, moteurs de nouvelles synergies locales** : Le positionnement du Département en tant que moteur de nouvelles synergies locales signifie à la fois la correction à apporter à la réforme territoriale et l'achèvement de la décentralisation. Une proposition nouvelle est prise en compte dans la plateforme par rapport à l'action des Départements en faveur de la démocratie citoyenne.
- ❖ **Des Départements solidaires et attentifs dans le redressement des comptes publics** : la recherche d'une saine gestion des comptes publics sera le fruit d'une confiance réciproque entre l'Etat et les Départements et d'une discipline commune. Les Départements doivent être associés au premier plan sur la trajectoire et les conditions de la soutenabilité des dépenses sociales dont ils ont la charge.
